



Conseil de l'Éducation
et de la Formation

Proposition en vue de
dégager des pistes pour
un processus de pilotage
en matière d'éducation
et de formation tout au
long de la vie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Avis n°123



**Conseil de l'Éducation
et de la Formation**

**Proposition en vue de dégager des pistes pour un
processus de pilotage en matière d'éducation et de
formation tout au long de la vie**

**Avis n°123
Conseil du 23 mai 2014**

Avertissement :

En application du décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, du 21 juin 1993, le CEF tient à préciser que, pour des raisons de lisibilité, ces noms exprimés au masculin doivent systématiquement se lire au masculin et au féminin.

1. Contexte

Dans l'Avis 122 *Synthèse et mise en perspective de recommandations du CEF suite à l'année des compétences*, le CEF suggérait d'essayer de formuler une proposition concernant le processus de pilotage en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie.

2. Les constats

Considérant :

- 2.1.** L'émergence d'un champ spécifique relatif aux politiques croisées (FWB¹, Wallonie, COCOF²) en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, telles que développées dans l'Avis 122 ;
- 2.2.** Le rôle de plus en plus important que jouent l'éducation et la formation dans les politiques régionales d'expansion socioéconomique avec consultation des partenaires sociaux au sein des Conseils socioéconomiques régionaux ;
- 2.3.** La mise en place des IPIEQ³ et des bassins de vie qui assurent une territorialisation des politiques d'enseignement et de formation en prise avec les politiques socioéconomiques menées par les régions, sans qu'un organe n'ait une mission de consultation explicitement liée aux politiques croisées des trois entités(FWB, Wallonie, COCOF) ;
- 2.4.** L'investissement par le CEF du champ des politiques croisées en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, conduisant à la création d'outils (CDVC⁴, SFMQ⁵, futur CFC⁶...) et à un rôle d'aiguillon dans ces domaines ;
- 2.5.** La volonté de créer, dans la foulée de l'Année des compétences, un comité de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, constitué des fonctionnaires généraux de l'enseignement et de la formation professionnelle, du CDVC, du SFMQ, des fédérations d'organisme d'insertion socioprofessionnelle ainsi que des Conseils généraux⁷ et de l'ARES⁸ amené à étudier la faisabilité de la mise en place de projets pilotes dans le champ des politiques croisées ;

¹ Fédération Wallonie-Bruxelles

² Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale

³ Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant

⁴ Consortium de Validation des Compétences

⁵ Service Francophone des Métiers et Qualifications

⁶ Cadre Francophone des Certifications

⁷ Conseil général de l'enseignement de promotion sociale, Conseil général de concertation de l'enseignement secondaire, Conseil général de l'enseignement spécialisé, Conseil supérieur des centres PMS

⁸ Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur

- 2.6.** La mise en place de l'ARES qui assure à la fois le pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche par son Conseil d'administration et ses Chambres thématiques ainsi que la prise d'Avis prospectifs par son Conseil d'orientation ;
- 2.7.** La mise en place du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale qui assure le pilotage de l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale, notamment à travers sa cellule de pilotage et le rôle d'Avis prospectifs assuré par les Chambres de l'enseignement et de la formation du CEF ;
- 2.8.** Au niveau de l'enseignement obligatoire, le pilotage assuré par la COPI⁹, un regard sur les conditions de mise en œuvre assuré par les Conseils généraux et le rôle d'Avis prospectifs assuré par la Chambre de l'Enseignement du CEF ;
- 2.9.** La multiplication des organes de consultation qui a eu pour effet de mettre en concurrence ces organes et le CEF sans que, dans les faits, les champs de compétence de certaines instances ne soient clairement définis, entraînant parfois des recouvrements de missions ;
- 2.10.** Le CEF qui investit d'une part le champ des politiques croisées et qui d'autre part rend des Avis prospectifs principalement dans le champ de l'enseignement obligatoire et qui a le sentiment de se trouver, au vu des développements institutionnels, à la croisée des chemins ;
- 2.11.** Le courrier du CRISP¹⁰ consacré au Conseil de l'Éducation et de la Formation qui *décrit l'évolution des relations du CEF tant avec le gouvernement de la Communauté française qu'avec le Parlement, et confronte le rôle qu'il remplit dans la pratique avec les missions que le législateur lui a conférées par décret et qui s'interroge aussi sur le rôle et l'organisation de la démocratie participative en Communauté française, qui repose sur de très nombreuses instances consultatives* ;
- 2.12.** Le relevé et la description des instances consultatives dans le champ de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, sous forme de fiches, réalisés conjointement par la CCFEE¹¹ et le CEF¹².

3. Le CEF formule les recommandations suivantes :

3.1. Tirer des conclusions objectives du travail descriptif réalisé par la CCFEE et le CEF

- ▶ Le CEF propose de confier l'analyse de ces données à un chercheur extérieur.

3.2. Organiser, suite à cette étude, un débat sur le paysage consultatif en matière d'enseignement et de formation, en lien avec l'emploi

- ▶ Ce débat permettrait d'envisager un repositionnement du CEF et d'autres instances correspondant à la réalité de l'évolution institutionnelle, en vue d'une plus grande efficacité du processus consultatif et de prise de décision.

⁹ Commission de pilotage de l'enseignement obligatoire

¹⁰ Courrier hebdomadaire n° 2080-2081 du Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques

¹¹ Commission Consultative Formation-Emploi-Enseignement

¹² Disponibles sur les sites web du CEF et de la CCFEE

Conseil de l'Éducation et de la Formation

Bd. Léopold II, 44 - 1080 BRUXELLES

Tél. 02/413.26.21

Fax 02/413.27.11

cef@cfwb.be

www.cef.cfwb.be

